

Contribution des ONG internationales dans les phases de réinsertion et de réintégration

Des progrès ont été observés récemment dans le processus de paix burundais. Tout engagement pour faire progresser ce processus et celui de démobilisation-désarmement-réinsertion-réintégration (DDRR) mérite d'être soutenu et encouragé. Ces avancées ont cependant mis en lumière la nécessité pour les différents acteurs – particulièrement le gouvernement du Burundi, la Banque Mondiale et l'Union africaine - de travailler ensemble avec leurs forces et ressources respectives.

Les ONG internationales ont un rôle important à jouer et souhaitent clarifier la nature du soutien qu'elles peuvent apporter au processus de réinsertion et de réintégration, pour les ex-combattants et les rapatriés.

La plupart des ONG internationales au Burundi sont signataires de la Charte Humanitaire et du Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et des Organisations Non Gouvernementales pour l'Assistance Humanitaire (1994). Ces documents définissent clairement l'engagement des ONG internationales à assurer aux populations, par l'assistance humanitaire, le droit à la vie dans la dignité. Les ONG s'efforcent de travailler de façon efficace et transparente respectant ainsi leurs principes d'intervention vis-à-vis des bénéficiaires et des bailleurs de fonds. Les ONG sont des organismes apolitiques et à but non lucratif qui doivent respecter les principes de neutralité et de non-discrimination dans leur travail.

La Charte Humanitaire affirme également l'importance fondamentale de la distinction entre combattants et non-combattants (Principe de la Charte Humanitaire 1.2). Bien que les ONG aient une responsabilité et un rôle important à jouer dans la réinsertion et la réintégration d'ex-combattants dans la société civile, elles ne sont pas en mesure de porter assistance aux combattants non encore démobilisés. C'est à partir du moment où les combattants auront rejoint le processus de démobilisation volontairement, qu'ils auront rendu leurs armes et accepté de se réinsérer dans la société en tant que civils, que les ONG pourront leur porter assistance.

Dans le cadre de la programmation de leurs activités d'assistance humanitaire et de développement, les ONG internationales ont une contribution importante à apporter pendant les phases de conception, de planification et d'exécution de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants et des rapatriés. Les ONG internationales travaillent en étroite collaboration avec les communautés, les associations locales et les autorités pour améliorer les conditions de vie de la population. De nombreuses ONG internationales ont comme mandat spécifique le développement des capacités de la société civile et fondent leur approche sur les droits de l'homme.

Il est essentiel que les phases de réinsertion et de réintégration soit incluses dans les activités d'assistance humanitaire et de développement, que les communautés et les associations locales soient préparées et en mesure de participer au processus, et que celui-ci soit transparent.

Cette participation n'est possible qu'avec une planification et une coordination solides. Les ONG internationales souhaitent être informées sur le processus de DDRR et consultées dans la mise en application du plan national de réinsertion et de réintégration.



Conseil Norvégien pour les Réfugiés



FLYKTNINGERÅDET

International Rescue Committee



Groupe de Volontariat Civil



Jesuit Refugee Service



RCN JUSTICE & DEMOCRATIE (No logo)
